

an der schwemm

sport
loisir
Bettembourg | Leudelange

Concept d'hygiène et de sécurité pour la réouverture de la piscine de Bettembourg / Leudelange ainsi que pour son volet sport-loisir

1. Généralités

Le présent document est établi dans le but de rouvrir le Centre de Natation et son service dit 'Sport-Loisir' en tenant compte des textes légaux et recommandations dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

Les documents servant de base sont les suivants :

- Le règlement grand-ducal du 26 mai 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- La circulaire ministérielle No 3853 du 27 mai 2020 portant sur la reprise progressive des activités suspendues pour la nouvelle phase en relation avec la pandémie du COVID-19 ;
- Le règlement grand-ducal du 29 mai 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- La circulaire ministérielle No 3859 du 4.6.2020 portant sur le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 et du texte consolidé du 29 mai 2020 ;
- Les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la santé à l'attention des établissements offrant des activités sportives non compétitives et des activités de bien-être de type wellness ;
- Les mesures organisationnelles et sanitaires temporaires en vue de la réouverture au public des installations aquatiques de Centre National Sportif et Culturel 'd'Coque' dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, document défini comme référence par le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé ;
- Le document établi par le VHF (Verband der Hallen- und Freibäder) dénommé 'Schutzkonzept für Hallen- und Freibäder des VHF nach Wiedereröffnung nach der 'Corona-Schliessungszeit'';
- Le document du Schweizerischen Schwimmverband dénommé 'Swiss Aquatics Schutzkonzept für den Schwimmsport';
- Les recommandations du Ministère des sports portant sur la reprise progressive des activités pendant la phase où le virus (COVID-19) est encore actif et où il y a un risque de rechute.

A noter que ni le concept de construction de la piscine ni celui de la salle du sport-loisir n'ont prévu lors de la construction une protection contre d'éventuelles restrictions sanitaires. Le règlement actuel est élaboré dans le but de permettre aux nageurs et sportifs de reprendre leur activité de loisir et de les protéger au mieux contre le risque d'une infection. Une garantie totale de protection ne peut pas être donnée par l'exploitant. En accédant au bâtiment, il est supposé que le client accepte le présent règlement. Il s'engage de prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger ainsi que toutes les autres personnes se trouvant dans l'enceinte du bâtiment en respectant les directives légales du social distancing.

Le présent règlement peut être modifié, adapté ou supprimé à tout moment par le bureau du syndicat.

2. Piscine

La réouverture de la piscine se limite dans une première phase au bassin nageur ainsi qu'au bassin d'apprentissage. Le toboggan et la pataugeoire restent fermés.

a. Horaire d'ouverture de la piscine

La piscine est ouverte au public du lundi au vendredi de 12h00 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 18h00.

b. Adaptation de la limite d'âge

Les enfants de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.

c. Paiement

Le paiement sans contact (carte bancaire) est privilégié.

d. Accès au bâtiment

Le client accédant au bâtiment doit obligatoirement porter un masque. Le masque ne peut être ôté que lors du passage dans les douches et pendant le séjour dans les bassins.

Le client s'engage à se désinfecter les mains à l'accueil. Il s'engage à se laver les mains à chaque passage aux toilettes.

A l'intérieur du bâtiment le client s'engage de respecter une distance sociale d'au moins 2 mètres par rapport à tout autre usager. Ceci vaut aussi bien dans les zones de circulation que dans les vestiaires, douches et bassins.

La fréquence du passage des équipes de nettoyage est renforcée notamment pour nettoyer et désinfecter poignées de portes, robinets et autres. Les équipes de nettoyage procèdent également au nettoyage approfondi des vestiaires après chaque départ d'un client.

e. Bassin nageur

Les clients souhaitant nager doivent obligatoirement réserver une plage horaire à l'avance. Aucun accès à la piscine n'est permis sans réservation préalable. Les réservations se font par téléphone.

La période de séjour par client est limitée à 2 heures. Les plages disponibles sont donc du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00 / de 14h00 à 16h00 / de 16h00 à 18h00 et de 18h00 à 20h00 – et le samedi de 10h00 à 12h00 / de 12h00 à 14h00 / de 14h00 à 16h00 et de 16h00 à 18h00. Aucun client ne peut accéder au bâtiment avant le début de sa plage. Le client doit quitter le bassin au plus tard 45 minutes avant la fin de la plage lui accordée – ceci dans le but de pouvoir garantir son départ du vestiaire et le nettoyage de celui-ci avant l'arrivée du prochain client.

Le bassin nageur est réservé aux nageurs. Les visiteurs ne peuvent pas l'utiliser pour éclabousser, ni pour se détendre sans nager. Il est partagé en 5 couloirs avec une largeur de 2,5 mètres par couloir. Un maximum de 2 clients par couloir est accepté.

	Couloir 1	Couloir 2	Couloir 3	Couloir 4	Couloir 5
2 5 M è t r e s					
	2,5 m	2,5 m	2,5 m	2,5 m	2,5 m

f. Bassin d'apprentissage

Le bassin d'apprentissage peut être loué par une famille habitant sous un même toit pour y jouer, élabousser ou nager.

Les clients souhaitant louer ce bassin doivent réserver une plage horaire à l'avance. Aucun accès à la piscine n'est permis sans réservation préalable. Les réservations se font par téléphone.

La période de séjour par famille est limitée à 2 heures. Les plages disponibles sont du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00 / de 14h00 à 16h00 / de 16h00 à 18h00 et de 18h00 à 20h00 – et le samedi de 10h00 à 12h00 / de 12h00 à 14h00 / de 14h00 à 16h00 et de 16h00 à 18h00. Aucune famille ne peut accéder au bâtiment avant le début de sa plage. Tous les membres du groupe doivent quitter le bassin au plus tard 45 minutes avant la fin de la plage leur accordée – ceci dans le but de garantir leur départ du vestiaire et le nettoyage de celui-ci avant l'arrivée du prochain groupe.

g. Vestiaire

Le Centre de Natation dispose exclusivement de vestiaires collectifs. Il y a 8 vestiaires collectifs (4 pour femmes et 4 pour hommes). Les vestiaires collectifs sont divisés en 2 zones. A l'entrée, une zone précise est attribuée au client. Celui-ci s'engage à respecter la partie lui attribuée.

Un seul casier par client sera accessible. Tous les autres casiers seront fermés.

Le vestiaire familial est attribué aux familles optant pour la location du bassin d'apprentissage.

Un panier est remis au client à l'accueil pour y mettre ses affaires personnelles requises à l'intérieur de la piscine. Il pourra y déposer son masque, ses lunettes, sa serviette, son gel de douche e.a.. Il devra

l'entreposer à l'intérieur de la piscine dans la zone y dédiée. Aucun effet personnel ne pourra être déposé ailleurs.

Le client doit quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes avant l'échéance de la plage lui accordée.

Après le départ du client les vestiaires sont nettoyés et désinfectés.

h. Douches

Seuls les panneaux de douche à l'entrée et à la sortie de la salle de douche resteront en fonctions. Les douches mitoyennes ne seront pas disponibles.

i. Sèche-cheveux

Les sèche-cheveux installés à la sortie des vestiaires sont hors service. L'utilisation d'un sèche-cheveux privé n'est pas autorisée.

j. Matériel

Pendant toute la phase des restrictions, aucun matériel ne sera prêté aux usagers de la piscine. L'utilisation de palmes, paddles et autres n'est pas autorisée.

3. Sport-Loisir

Le syndicat va offrir des activités de sport-loisir à partir du 15.06.2020.

Le programme habituel annoncé dans la brochure 2019/2020 est annulé. Toutefois plusieurs cours collectifs seront proposés.

a. Vestiaires et tenue vestimentaire

Les sportifs participant aux cours n'auront pas accès aux vestiaires du Centre de Natation. Ils doivent se rendre à la salle sport-loisir en tenue sportive. Seul l'apport de chaussures sportifs et d'une serviette est autorisé. Il n'est pas permis d'apporter un sac de sport encombrant. Le sportif souhaitant exercer son activité sur un tapis de sport doit l'apporter personnellement. Il n'y a pas de prêt de matériel hormis celui requis pour l'exercice du cours.

Un panier est remis au client à l'accueil pour y mettre ses affaires personnelles requises à l'intérieur de la piscine. Il pourra y déposer son masque, ses lunettes, sa serviette, e.a.. Il devra l'entreposer à l'intérieur de la salle de sport dans la zone y dédiée. Aucun effet personnel ne pourra être déposé ailleurs.

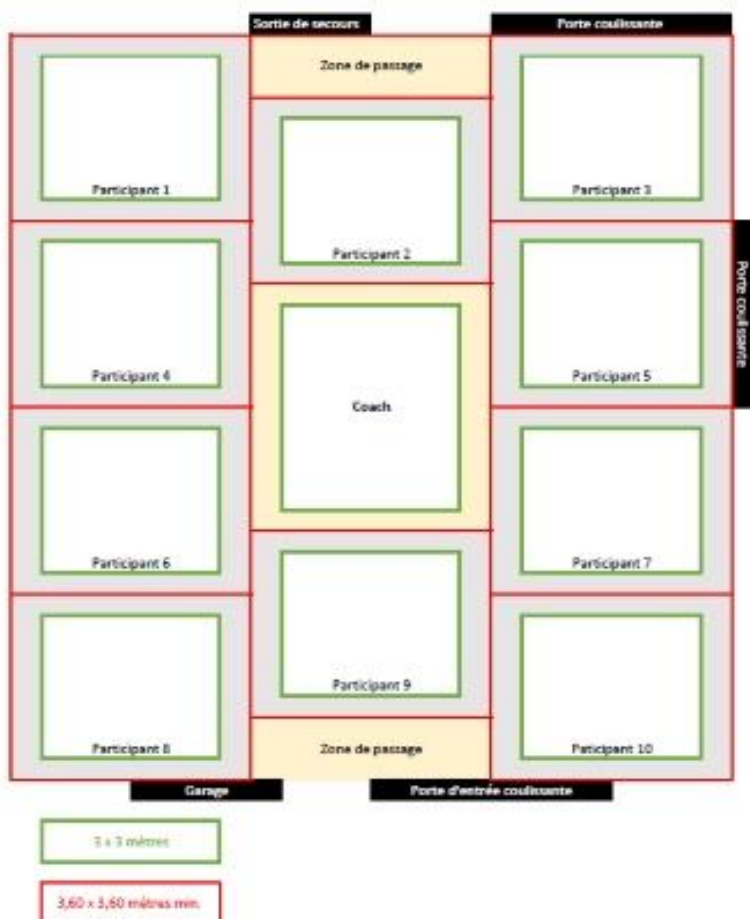
b. Nombre de participants

Le nombre des participants est strictement limité à 10 personnes par cours.

c. Déroulement des cours

Les cours auront en principe lieu à l'extérieur. Si pour des raisons d'intempéries les cours ne pourront pas avoir lieu à l'extérieur, ils seront assurés dans la salle de sport-loisir annexée à la piscine.

La salle des sports sera divisée en plusieurs zones d'environ 3,60m sur 3,60m chacune. Chaque sportif devra respecter la zone de mouvement lui accordée.



Le port du masque ne sera pas obligatoire pendant la durée du cours, il sera toutefois obligatoire pendant le reste du séjour à l'intérieur du bâtiment.

Lors de l'organisation d'un cours à l'intérieur du bâtiment, les porte-fenêtre resteront obligatoirement ouvertes tout au long du cours, ceci afin de garantir une circulation d'air fraîche tout au long de l'activité.

L'utilisation des appareils de climatisation n'est pas autorisée.

En raison de l'exposition aux aérosols, tous les exercices à haute intensité (HIIT e.a.) sont interdits à l'intérieur de la salle de sport. Ceux-ci pourront seulement avoir lieu en plein air.

d. Fréquence des cours

Tous les cours débuteront dans la semaine du 15.06.2020. Un cours comprendra 4 séances à raison d'une séance par semaine.

e. Inscriptions

Les inscriptions sont possibles à partir du lundi, 8.6.2020. Un client peut s'inscrire dans plusieurs cours. L'inscription dans deux cours consécutifs la même journée n'est pas autorisée. Le tarif d'inscription s'élève à 12€ pour les 4 séances. Le montant n'est pas remboursable.

4. Sauna

L'espace sauna reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

5. Coin Café et bars

L'espace coin-café reste fermé jusqu'à nouvel ordre. Seule une table reste accessible pour permettre par période de mauvais temps aux clients du 'Masseur' de prendre place et d'attendre leur tour. En cas d'utilisation la table concernée sera nettoyée et désinfecté après le départ du client.

Le bar du sauna restera fermé tout aussi bien que le bar-piscine.

6. Distributeurs

Un seul distributeur de boissons et snacks restera en fonction. Il s'agit de celui du coin-café. Les autres distributeurs qui se trouvent au long de la voie de circulation et du passage des clients seront hors fonction.

Le distributeur du matériel sportif restera en fonction mais ne pourra être manipulé que par le personnel du Centre de Natation. Un client souhaitant acquérir du matériel sportif devra impérativement payer le montant dû à un membre du personnel du Centre de Natation qui se chargera de la manipulation de l'appareil.

7. Personnel

Les membres du personnel devront porter un masque toutes les fois que la distance sociale de 2 mètres ne pourra pas être garantie. Ceci vaut aussi bien pour la distance mutuelle entre eux que pour la distance entre eux et les visiteurs / clients du centre de natation et du service sport-loisir.

Ils devront porter les uniformes mises à disposition par le syndicat.

Les vestiaires du personnel pourront être utilisés par un maximum de 3 personnes simultanément.

Avant l'entrée en service les membres du personnel sont tenus à se désinfecter les mains. Ceci vaut également après chaque passage aux toilettes et après chaque pause éventuelle.